

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20251120-DEC25-846-AF Date de télétransmission : 20/11/2025 Date de réception préfecture : 20/11/2025

Direction Générale

2 0 NOV. 2025

DECISION

<u>Objet</u>: Demande d'attribution de subvention auprès du *Centre national du livre*, au titre de *l'Aide à la réalisation de manifestations littéraires* pour le projet de la 3^e édition du Salon du livre illustré.

Le Maire de Champigny-sur-Marne;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-132 du conseil municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire pour demander, sans restriction, à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;

Vu la délibération n°2025-024 du conseil municipal en date du 13 mars 2025, adoptant le budget principal de la ville de Champigny-sur-Marne de l'exercice 2025 ;

Considérant la décision de la commune de mettre en œuvre La 3º édition du Salon du livre illustré,

DECIDE

ARTICLE 1: DE SOLLICITER l'attribution de l'Aide à la réalisation de manifestations littéraires pour financer le projet 3^e édition du Salon du livre illustré d'un montant de 24 200 € TTC.

<u>ARTICLE 2</u>: D'INDIQUER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :

Madame la Préfète du Val-de-Marne ;

Fait à Champigny-sur-Marne le : 2 0 NOV. 2025

Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne Conseiller Régional d'Ile-de-France

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00